Nations Unies S/PV.6740



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6740e séance

Lundi 26 mars 2012, à 10 heures
New York

Président :	Sir Mark Lyall Grant	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
Membres :	Afrique du Sud	M. Mashabane
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Zhukov
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Maroc	M. Loulichki
	Pakistan	M. Tarar
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

12-27488 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Le Président (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M[me] Susana Malcorra, Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous (*parle en anglais*) : Je suis très heureux d'être ici présent aujourd'hui tandis que le Conseil examine encore une fois la question importante du rôle des forces de maintien de la paix dans la consolidation de la paix et les questions connexes relatives aux transitions.

Ces trois dernières années, nous avons beaucoup progressé dans notre compréhension de ce qu'entraîne la consolidation de la paix. Il existe un consensus à l'ONU et au-delà quant aux vastes priorités de ce qui, inévitablement, constitue un effort complexe et de longue haleine.

Consolider la paix, c'est aider les institutions nationales à parvenir au stade où elles sont en mesure de maintenir un niveau suffisant de stabilité et de sécurité, en assurant notamment le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Cela signifie également que ces institutions nationales sont suffisamment représentatives pour maintenir le consensus nécessaire au progrès du processus de consolidation de la paix. La paix aura plus de chance de perdurer si des progrès tangibles sont réalisés pour répondre aux besoins de base et faire avancer le relèvement économique.

Le consensus sur la consolidation de la paix a été affiné grâce au rapport (S/2009/304) du Secrétaire général sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit et a été développé plus avant dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011. Le rapport du Secrétaire général de 2009 en particulier fournit un cadre général en mettant en lumière cinq priorités récurrentes pour l'engagement de l'ONU dans la consolidation de la paix : premièrement, la garantie pour les citoyens d'une sûreté et d'une sécurité fondamentales; deuxièmement, des processus politiques inclusifs; troisièmement, la prestation de services de base; quatrièmement, le rétablissement des fonctions fondamentales du gouvernement; et cinquièmement, la revitalisation économique.

La consolidation de la paix est une entreprise ambitieuse; elle est le reflet d'un effort générationnel qui continuera longtemps après le départ des forces de maintien de la paix. Le succès dépend d'une volonté politique nationale et internationale et de l'appui, pendant des décennies, d'une vaste gamme d'acteurs internationaux et régionaux.

Quel est alors le rôle spécifique des forces de maintien de la paix dans cet effort? Elles sont considérées comme les garantes de la transition fragile du conflit à la paix. Lorsque le Conseil prescrit un mandat à des opérations de maintien de la paix, l'objectif n'est pas seulement de stabiliser le pays et de maintenir la paix, mais aussi de contribuer à la consolidation d'une paix durable.

Des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles sont des outils politiques fondamentaux. Selon une étude effectuée par le Centre pour la coopération internationale sur les éléments de la consolidation de la paix, les tâches inhérentes à la consolidation de la paix font partie intégrante des mandats des opérations de maintien de la paix depuis le début des années 90. Avec le temps, ces tâches sont devenues plus complexes et leur portée s'est étendue. La plupart des activités de consolidation de la paix prescrites dans les mandats portent sur les deux domaines prioritaires énoncés dans le rapport du Secrétaire général, à savoir garantir des conditions fondamentales de sûreté et de sécurité et appuyer les processus politiques. Par exemple, dans la résolution 1996 (2011), qui définissait le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'expression « consolidation de la paix » est utilisée à neuf reprises. Le rôle des forces de maintien de la paix dans la consolidation de la paix ne consiste pas à élargir le mandat du maintien de la paix ou à ajouter de nouvelles tâches aux mandats prescrits, mais à

accomplir au mieux les activités qui leur ont été confiées.

Soucieux de mieux clarifier le rôle des Casques bleus dans la consolidation de la paix vis-à-vis des autres acteurs, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mis au point un « document clef » indiquant que les opérations de maintien de la paix ont trois rôles à assumer en matière de consolidation de la paix : premièrement, nous aidons les gouvernements à définir les priorités en appuyant la réalisation d'un consensus entre les contreparties nationales et l'ensemble de la communauté internationale, et en veillant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie globale; deuxièmement, nous donnons à d'autres acteurs nationaux et internationaux les moyens de s'acquitter des activités de consolidation de la paix en assurant la sécurité, en accordant un appui logistique et en créant l'espace politique nécessaire aux efforts de réconciliation et à la relance économique; et, troisièmement, nous mettons en œuvre certaines tâches préliminaires de consolidation de la paix, en appuyant notamment les processus politiques et la réforme du secteur de la sécurité, et en procédant au renforcement des capacités dans certains domaines, en collaboration étroite avec d'autres partenaires.

Bien que nous soyons parvenus collectivement à mieux comprendre en quoi consiste la consolidation de la paix et quel est notre rôle spécifique, ce ne sont pas des mots et des définitions qui permettront de mener à bien les activités de consolidation de la paix. Le véritable défi à relever reste la question de savoir comment nous pouvons consolider la paix. Pour donner un seul exemple, il est communément admis que des institutions renforcées sont un élément clef d'une paix durable. Pourtant, après des années d'engagement dans des pays tels que le Libéria, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo, le Timor-Leste, Haïti et d'autres, en dépit de progrès indiscutables et significatifs, les institutions nationales demeurent fragiles et nous continuons, tout comme nos partenaires, de chercher le meilleur moyen d'améliorer notre action individuelle et d'obtenir les résultats escomptés.

Pour optimiser la contribution des Nations Unies à la consolidation de la paix, celle des soldats de la paix en particulier, trois éléments sont essentiels. Nous devons veiller à recenser les priorités spécifiques à un État et à sa population et agir en conséquence. Nous devons définir plus clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs des Nations Unies et renforcer nos partenariats avec les intervenants extérieurs. Nous devons évaluer et modifier régulièrement nos activités de manière à mieux nous adapter à la situation changeante sur le terrain.

Le fait d'appliquer ces trois éléments de manière constante et systématique tout au long de notre présence aura pour autre avantage de permettre de mieux maîtriser les processus de réduction des effectifs et de retrait de nos missions, et donc contribuera à garantir que nos efforts conjoints produisent des résultats durables.

Nous ne pensons pas que les soldats de la paix doivent prendre en charge toutes les activités de consolidation de la paix. Les soldats de la paix sont avant tout là pour donner la priorité aux initiatives permettant de faire avancer le processus de paix ou de faciliter la réalisation des objectifs politiques d'une mission. Ces initiatives peuvent également garantir la sécurité ou jeter les bases d'un renforcement à long terme des institutions dans quelques domaines clefs. La stratégie concernant les premières activités de consolidation de la paix, mise au point par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions, propose aux opérations de maintien de la paix d'utiliser cette approche politique et axée sur la sécurité pour définir les activités à mener. Pour le reste, d'autres partenaires doivent se faire connaître.

Comme je l'ai indiqué plus haut, il ne s'agit pas d'étendre la mission des soldats de la paix. Selon notre expérience, le Conseil n'a pas besoin de confier de nouvelles tâches ou de nouveaux mandats aux opérations de maintien de la paix ni de les détailler point par point. En revanche, nous devrions nous employer à traduire les objectifs généraux fixés par le Conseil en des plans et outils opérationnels fondés sur les priorités nationales.

De fait, déterminer les priorités nationales d'un pays qui sort d'un conflit n'est pas chose aisée. Définir des objectifs et les poursuivre de manière consensuelle quand une société demeure extrêmement tiraillée et fortement polarisée sur le plan politique, et qu'unité et réconciliation nationales restent un vœu pieux, constitue une véritable gageure politique. C'est pourquoi le rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général est fondamental pour établir, en

consultation étroite avec les acteurs nationaux, un équilibre entre processus politique et exigences liées à la mise en place des institutions. En outre, il arrive que la capacité des institutions de définir des priorités soit limitée, voire inexistante. Nous devons éviter d'accabler des institutions fragiles, et nous devons fournir un appui constant et cohérent.

Il est indispensable que les priorités en matière de consolidation de la paix soient définies et approuvées au niveau national. Au Libéria, le Gouvernement hôte et la Commission de consolidation de la paix ont adopté une déclaration d'engagements mutuels en octobre 2010 qui reprend les priorités décidées d'un commun accord en matière de consolidation de la paix, à savoir état de droit, réforme du secteur de la sécurité et réconciliation nationale. Au Timor-Leste, le Plan de développement stratégique définit le cadre de l'appui international fourni à ce pays et est coordonné par le programme de priorités nationales appuyé par la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste. Le Plan de développement du Soudan du Sud énumère, quant à lui, les priorités nationales autour desquelles l'équipe de pays des Nations Unies et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud ont défini leurs objectifs en matière de consolidation de la paix, conformément à la résolution 1996 (2011) du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, je voudrais évoquer également le New Deal (la Nouvelle donne pour l'engagement dans les pays fragiles) qui, comme les membres le savent, a été adopté l'année dernière au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement à Busan (République de Corée), et vise à mettre l'aide internationale au développement en adéquation avec cinq grands objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État. Le New Deal met l'accent sur les obligations mutuelles et sur une solide prise en main au niveau national. Parmi les signataires, sept pays accueillant des missions des Nations Unies – l'Afghanistan, le Libéria, le Timor-Leste, le Soudan du Sud, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone et la République centrafricaine – se sont portés volontaires pour tester cette nouvelle approche. Le Gouvernement sud-soudanais a également demandé au système des Nations Unies d'articuler son engagement autour de ces objectifs.

Ce New Deal manifeste une ferme volonté, de la part des pays hôtes, de renforcer leur rôle de direction dans le processus de consolidation de la paix. Nous travaillons en coopération étroite avec les missions concernées, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la Banque mondiale pour assurer le suivi du New Deal au niveau mondial.

Nous comptons sur les États Membres pour faire correspondre leurs différentes politiques nationales aux priorités définies par les pays hôtes et pour adopter une attitude cohérente dans le cadre de leurs multiples fonctions, qu'ils interviennent comme membres du Conseil, de la Cinquième Commission, du Comité spécial des opérations de maintien de la paix ou comme membres des conseils d'administration des organismes, fonds et programmes des Nations Unies ou des institutions financières internationales.

Pour aider les acteurs nationaux à passer de la guerre à la paix, nous devons travailler en partenariat avec tous les intervenants, qu'ils appartiennent ou non au système des Nations Unies. Des opérations des Nations Unies intégrées et multidimensionnelles contribuent à mettre en place un tel partenariat car elles rassemblent, sous la conduite d'une équipe dirigeante, l'ensemble des capacités du système des Nations Unies. Toutefois, les différences entre les mandats, structures de gouvernance et mécanismes de financement rendent difficiles la coordination efficace et la cohérence des activités axées sur ces priorités.

Une réponse à ce problème réside dans une planification et une direction intégrées. Le processus de planification des missions intégrées fournit aux responsables des Nations Unies présents sur le terrain un cadre permettant de définir une vision et une stratégie communes pour l'action des Nations Unies, en fonction du mandat confié et des priorités nationales fixées. Un solide plan intégré permettrait, dans l'idéal, de définir précisément le rôle de chaque acteur du système des Nations Unies selon ses avantages comparatifs et sa capacité réelle d'obtenir des résultats.

Les responsabilités peuvent changer avec le temps, les priorités et les capacités évoluant. Les opérations de maintien de la paix sont limitées dans le temps et elles doivent synchroniser leurs activités avec les acteurs qui sont mieux à même d'agir sur le long terme. De leur côté, les partenaires des Nations Unies disposent souvent de capacités limitées au début de la période d'après conflit et ont besoin de temps pour les renforcer. Dans de telles conditions, nous essayons de

faire jouer nos points forts relatifs. Par exemple, en 2005 au Soudan, la mission de maintien de la paix a fourni temporairement un financement au programme intégré de désarmement, démobilisation et réintégration des Nations Unies en attendant que le Fonds d’affectation spéciale multidonateurs géré par le PNUD soit disponible.

Nous devons faire plus pour encourager davantage les acteurs du système des Nations Unies à travailler ensemble. L’examen international des capacités civiles (voir S/2011/85) recommandait d’améliorer l’interopérabilité et d’accroître la latitude accordée à l’échelle du système afin de mieux utiliser nos ressources pour appuyer les priorités en matière de consolidation de la paix et d’harmoniser la prestation de services des différents organismes. Le Département des opérations de maintien de la paix s’emploie, au sein du Comité directeur pour les moyens civils nécessaires dans les situations postconflictuelles mis en place par le Secrétaire général, à trouver la meilleure manière de donner suite à ces recommandations.

L’ONU n’est qu’un des nombreux acteurs contribuant à la consolidation de la paix. La mise en place de partenariats solides avec les organisations régionales, les partenaires bilatéraux et les institutions financières internationales dans les premières phases de nos processus de planification est également nécessaire pour assurer une démarche cohérente et coordonnée. De même, lorsque les missions réduisent leurs effectifs, les partenaires régionaux et bilatéraux s’avèrent déterminants car les risques peuvent perdurer au-delà du retrait de la mission, ce qui nous oblige à prévoir des garanties de sécurité transhorizon, avec l’aide de partenaires.

Cela m’amène à mon dernier point. Comment savons-nous que le moment est venu de passer d’une mission de maintien de la paix à autre chose? À l’évidence, il n’y a pas de réponse facile et toute prête à cette question. De même qu’il est impossible de quantifier l’impact global de la consolidation de la paix, il est extrêmement difficile de savoir quand le moment est venu pour les soldats de la paix de se retirer. Dans de nombreux cas, un aspect fondamental à prendre en compte est le caractère nécessaire de l’assistance qu’apportent les Casques bleus en matière de sécurité. Quand ils se retirent, les composantes civiles des opérations de maintien de la paix peuvent parfois assurer une présence de suivi. En effet, les fonctions décrites dans le mandat des missions de consolidation de la paix ou des bureaux intégrés sont pour la plupart les mêmes que celles des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles, car elles visent le même objectif, à savoir appuyer le processus politique, aider au renforcement des institutions dans des domaines spécifiques et établir un lien grâce à l’intégration à l’équipe de pays des Nations Unies afin de garantir une approche cohérente.

Idéalement, la réduction des effectifs doit se faire progressivement, en procédant d’abord à un examen minutieux de la situation sur le terrain, à des échanges avec nos partenaires nationaux, bilatéraux et régionaux, ainsi qu’à une évaluation des capacités du pays d’accueil à assumer des responsabilités et, bien évidemment, de l’idée que se fait le public. Les objectifs des phases de réduction des effectifs et de sortie doivent être inclus dans nos plans de déploiement initiaux, et modifiés en fonction de l’évolution de la situation sur le terrain.

Il est clair que les transitions ne suivent pas un processus linéaire. En République démocratique du Congo, le mandat, la taille, les composantes et la structure de la Mission ont évolué au cours des 12 dernières années afin qu’ils correspondent à l’évolution de la situation au plan politique et en matière de sécurité. Lors de la dernière reconfiguration, nous avons renforcé notre contribution à la consolidation de la paix dans l’ouest, tout en continuant à axer fortement notre action sur la protection des civils dans les régions orientales du pays.

Au Libéria, en février 2012, nous avons mené une mission d’évaluation technique dont les conclusions ont semblé indiquer qu’étant donné la situation actuelle en matière de sécurité, on pouvait procéder à une réduction des effectifs de la composante militaire de la Mission des Nations Unies au Libéria au cours des trois prochaines années, tout en recommandant cependant d’y renforcer notre présence policière, reconfigurant ainsi nos rôles civils et maintenant notre engagement politique.

C’est pourquoi le fait de procéder à un examen et à un ajustement réguliers de nos mandats doit tenir compte des rôles de l’ONU et des partenaires ne faisant pas partie du système des Nations Unies, ainsi que de leurs contributions à l’instauration de la paix, de même que de ce que nous espérons être une éventuelle présence de suivi. La réduction des effectifs d’une mission implique souvent des ajustements importants

et, pour nos partenaires, le lancement d'activités ou leur intensification. Une transition n'est pas, et ne doit pas être, une simple réduction des effectifs d'une opération de maintien de la paix.

Quels que soient les progrès accomplis par un pays en matière de consolidation de la paix, nous devons être conscients du fait que le départ d'une mission de maintien de la paix peut susciter des inquiétudes et avoir en soi un effet déstabilisateur. Renforcer la confiance entre le gouvernement du pays hôte, les principaux acteurs nationaux et la communauté internationale et de définir clairement le déroulement d'une transition au moyen d'un dialogue permanent et des stratégies de communication est essentiel pour qu'un plan de réduction des effectifs soit mené à bien.

Les efforts de consolidation de la paix se poursuivront bien après le départ d'une mission de maintien de la paix. En tant que soldats de la paix, nous avons une responsabilité envers les pays qui sortent d'un conflit : les aider à asseoir une paix qui perdurera sans nous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M[me] Susanna Malcorra.

M[me] Malcorra (*parle en anglais*) : Comme M. Ladsous, je tiens à donner acte de l'importance de l'engagement des Nations Unies dans la consolidation de la paix dans nos zones de mission et à noter le rôle fondamental que jouent les transitions efficaces en veillant à ce que nous laissions derrière nous une paix durable.

Répondre efficacement aux besoins de consolidation de la paix des pays qui sortent d'un conflit requiert la même agilité et flexibilité de la part des systèmes d'appui aux missions que ce qui leur est demandé pour d'autres activités de maintien de la paix. En effet, l'ampleur et l'étendue des missions sur le terrain, ainsi que le financement nécessaire pendant toute la durée du cycle de vie d'une mission peuvent avoir des effets notables, à travers, par exemple, la création d'emplois et les achats locaux, toutes choses qui contribuent à la consolidation de la paix. Dans le même temps, il faut reconnaître qu'ils peuvent aussi avoir des répercussions négatives sur la situation socioéconomique, par exemple du fait de la dégradation de l'environnement ou des distorsions créées dans le marché du travail.

Dans notre stratégie globale d'appui aux missions, les effets socioéconomiques potentiels de nos missions et la nécessité de soutenir les objectifs de la mission de consolidation de la paix sont dûment pris en considération. Je voudrais saisir cette occasion pour donner au Conseil quelques exemples où l'appui aux opérations sur le terrain a eu des effets positifs.

L'incidence économique de nos vastes missions multidimensionnelles sur le terrain est importante, surtout si l'on considère que leur déploiement a souvent lieu dans des pays sortant d'un conflit où le climat macroéconomique n'est pas stable, ce qui rend difficile l'acquisition de biens et de services au niveau local. Dans le cadre de notre stratégie, nous mettons en place des mécanismes qui peuvent favoriser l'approvisionnement local et régional, activité qui peut semer les graines du développement du secteur privé.

À cette fin, la stratégie globale d'appui aux missions permettra à nos équipes présentes sur le terrain de cibler les fournisseurs locaux et de leur transmettre clairement les besoins en termes d'achat, dans la langue officielle du pays lorsque cela est possible. Cela peut s'avérer difficile durant la phase de démarrage d'une mission, et il est parfois impossible de compter sur le marché local. Cependant, au fil du temps, les fournisseurs locaux peuvent se faire une idée des besoins de la mission, et l'on espère que leur sens des affaires et leur ingéniosité les encourageront à se décider à proposer les biens et services nécessaires.

Pour certains produits et services, le marché local peut présenter un avantage particulier. Bien qu'ils ne puissent représenter qu'un faible pourcentage de l'ensemble de nos achats, ils peuvent avoir des incidences sensibles sur le marché local. L'effet sur le secteur privé peut être considérable et, s'il est correctement planifié, il peut générer un processus durable et croissant qui propulsera les individus dans un développement à long terme, contribuant ainsi aux efforts visant à briser le cycle de la pauvreté. Il va sans dire que tous ces efforts doivent être entrepris dans le cadre des règles et des règlements de l'ONU.

On s'emploie aussi à mettre l'accent sur la capacité d'une mission à s'attaquer aux problèmes sociaux d'importance primordiale comme le chômage. La Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) a fourni des exemples clairs et positifs à cet égard. Des

niveaux de chômage élevés et une reprise économique lente font qu'il est difficile pour les jeunes et les populations touchées par la guerre de trouver des activités légales génératrices de revenus au niveau local. Comme cela a été expliqué dans le *Rapport sur le développement dans le monde* de 2011, cette situation représente un sérieux obstacle à la capacité des populations touchées par la guerre à mettre en place d'autres moyens de subsistance et à favoriser la réinsertion durable dans les communautés locales. Face à ce besoin, la MINUL et ses partenaires – la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Ministère des travaux publics – ont conçu une série de projets de remise en état des routes à forte intensité de main-d'œuvre afin d'accroître l'accessibilité et créer des emplois à court terme. Les projets se sont concentrés autour des communautés vulnérables, comme les communautés vivant le long des frontières et celles situées à proximité des ressources naturelles nécessaires.

Ces projets ont permis de créer plus de 75 000 emplois et d'injecter près de 6 millions de dollars dans les communautés locales, la main-d'œuvre comprenant des représentants de toutes les communautés, des ex-combattants, des rapatriés et des femmes. Six cents kilomètres d'axes routiers principaux et 300 kilomètres de routes secondaires ont été réhabilités, améliorant ainsi l'accès tout au long de l'année à de nombreuses régions du pays.

L'impact des projets a été examiné par le biais d'une évaluation indépendante qui a conclu que la situation au plan de la sécurité dans les collectivités établies le long des routes s'était améliorée, en raison de possibilités d'emploi réelles. Par ailleurs, les recettes ont été réinvesties dans les petites entreprises, utilisées pour rembourser la dette et affectées à des dépenses de longue durée comme l'éducation et le logement. En d'autres termes, le projet était de consolider la paix.

Le Département de l'appui aux missions est d'avis que la question des transitions d'une présence des Nations Unies à l'autre est tout aussi importante, et nécessite souvent une diminution des effectifs ou, parfois, un renforcement des opérations. Au Burundi et en Sierra Leone, par exemple, la liquidation d'une mission a coïncidé avec le lancement d'une autre. L'un des enseignements clefs que nous avons tirés de ces transitions est qu'en plus d'instaurer une paix durable, il nécessaire de disposer de plans d'urgence pour pouvoir appuyer comme il convient l'éventuelle présence de suivi. Si une transition est avant tout un processus politique, elle ne peut réussir qu'en étant bien préparée et exécutée. À cette fin, il est capital que la planification, des opérations comme de l'appui, soit faite de manière intégrée. C'est d'autant plus important qu'il faut reconnaître que de nombreuses questions relevant de l'appui sont hautement politiques, comme la question de la liquidation des actifs, et ce, en traitant tout en même temps la question de la gestion des attentes et des craintes que suscite le retrait d'une mission en termes de répercussions socioéconomiques.

Dans de nombreux pays, les missions de maintien de la paix fournissent un appui considérable aux autorités nationales au niveau de l'entretien des infrastructures, des transports et de la logistique, notamment. Comme c'est le cas pour la consolidation de la paix, nous devons également travailler avec nos homologues nationaux pour anticiper l'incidence que le retrait d'une mission aura probablement sur les ressources, les capacités et les budgets nationaux.

L'expérience acquise dans le cadre de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste et de la MINUL montre la manière dont la planification conjointe avec nos homologues au niveau des États peut permettre de relever ces défis et, dans la mesure du possible, d'atténuer l'impact d'une réduction de l'appui logistique et infrastructurel que nous apportons à nos partenaires nationaux, grâce à la coordination de la planification et au renforcement des capacités. Cela dit, une réduction des ressources de maintien de la paix de cet ordre a des répercussions plus vastes, sur tous les partenaires, en dehors du gouvernement du pays concerné, en ce qu'elle risque également d'influer sur les programmes mis en place par ces partenaires, dont elle exigera ainsi davantage d'efforts, à la fois dans le cadre de l'ONU et à l'extérieur.

Dans ce contexte, et compte tenu de l'importance de l'intégration des services d'appui, nous travaillons, avec nos partenaires du Groupe directeur pour une action intégrée et de ses sous-groupes de travail, à l'harmonisation des dépenses relevant de l'appui à l'échelle de l'ONU. Cela nous permettra d'offrir nos services aux organismes, fonds et programmes et de démontrer de manière plus transparente l'effet qu'a la réduction du rôle d'une entité de l'ONU sur les besoins de ressources des autres acteurs sur le terrain. Une coopération renforcée sur la question des fonds

d'affectation spéciale et des dépenses d'appui y relatives permettra également de faciliter le processus. À cet égard, le Fonds pour la consolidation de la paix et le Secrétariat ont signé un mémorandum d'accord qui a permis de surmonter les difficultés de financement dont pâtissait le Fonds pour la consolidation de la paix. Plus généralement, la politique de recouvrement des coûts menée par le Contrôleur est bien engagée.

Parmi les autres contributions, d'un autre ordre mais tout aussi importantes, qu'apporte l'ONU dans les sociétés sortant d'un conflit, il y a le développement des capacités nationales. Plusieurs de nos missions ont mis en place des stratégies et des programmes spécifiques, notamment des programmes de certification, qui visent à renforcer les capacités du personnel national. Cela a été fait au Soudan, au Libéria, en République démocratique du Congo et au Timor-Leste. Ce doit être une priorité dès le départ, en raison du rôle critique qu'est appelé à jouer le personnel national dans le développement de son pays après notre départ.

Notre travail actuel sur les capacités civiles constituera un autre volet essentiel de cet effort. Pour pouvoir disposer plus efficacement des services d'experts civils lorsque c'est nécessaire et les déployer au sein de missions d'appui au développement des capacités nationales, et pour nous aider à planifier et à accomplir les tâches de consolidation de la paix et les processus de transition, nous aurons besoin de partenariats renforcés entre l'ONU et les fournisseurs extérieurs, principalement les États Membres. Aussi devons-nous travailler en commun si nous voulons réussir.

Au cœur de tout cela, la prise en main des processus au niveau national sous-tend l'ensemble de l'initiative de renforcement des capacités civiles. Cela a été clairement formulé à l'occasion des récentes consultations régionales organisées à Bali, où la Ministre des finances du Timor-Leste a souligné le désir de son pays de prendre la tête de son propre processus de consolidation de la paix et de diriger l'appui international en fonction de ses propres priorités.

L'amélioration de l'appui au renforcement des capacités nationales est donc une priorité dans le domaine des capacités civiles, qui doit à son tour devenir une priorité pour la consolidation de la paix et l'efficacité des processus de transition. Le PNUD dirige un groupe à l'échelle du système dans lequel on envisage ce que nous pouvons faire pour améliorer notre performance dans les situations de sortie de conflit, et il répertorie actuellement les différentes formes de missions de l'ONU présentes sur le terrain afin de déterminer de quels outils nous avons besoin pour accomplir cette tâche plus efficacement. Nous espérons que le PNUD sera en mesure de faire des recommandations cet été.

La situation reste cependant difficile. Nous ne parvenons toujours pas à déployer à temps certaines capacités civiles dans les pays sortant d'un conflit et devons toujours faire face à des déficits de capacités dans cinq domaines essentiels : la sûreté et la sécurité, l'état de droit, la représentativité des processus politiques, les fonctions essentielles de l'État et la revitalisation de l'économie. À bien des égards comme c'est le cas pour la recherche des moyens essentiels à notre action de maintien de la paix, nous éprouvons des difficultés à mettre la main sur les capacités extrêmement spécialisées qu'il nous faut pour répondre aux différents besoins spécifiques.

Nous étudions cependant les moyens de s'attaquer à ces problèmes. Nous mettons en particulier l'accent sur l'établissement de partenariats avec les États Membres, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales et d'autres, mais aussi sur la coopération Sud-Sud. Nous reconnaissons par ailleurs la plus-value qu'apporte l'expérience, en conditions réelles, du relèvement après les conflits, de la transition démocratique ou de la mise en place d'institutions nationales à partir de rien, ou bien de capacités très limitées. C'est là en effet le type de capacités que les pays sortant d'un conflit trouvent le plus utile : l'expérience réelle de ceux qui ont dû faire face aux mêmes problèmes qu'eux et qui ont su les surmonter.

Nous devons veiller à travailler en fonction de nos points forts ou, dans notre langage, axer notre performance sur le principe de l'avantage comparatif. Les missions n'ont pas à tout faire par elles-mêmes et, bien sûr, d'autres partenaires peuvent être mieux placés pour accomplir telle ou telle fonction du grand éventail de tâches attendues. Nous continuerons de nous employer à mettre en place des mécanismes et des modalités permettant d'appuyer ce processus plus efficacement.

Qu’elle soit axée sur la consolidation de la paix durant une mission, sur une transition efficace vers une paix durable, maintenue et gérée par le pays lui-même après notre départ, ou sur le déploiement du personnel civil adéquat au bon endroit et dans les bonnes fonctions auprès de nos partenaires, chacune de ces activités existe pour nous permettre d’exécuter nos mandats, de renforcer les institutions nationales et de ne pas avoir à revenir une fois que nos missions se seront retirées.

Le Conseil de sécurité joue un rôle considérable à cet égard, en définissant la direction de notre action non seulement par ses mandats, mais également par le renforcement et le maintien de l’appui politique nécessaire à l’accomplissement des tâches. En outre, nous comptons sur le Conseil et ses membres pour agir à nos côtés dans un partenariat qui nous permette d’apporter des solutions cohérentes, coordonnées et durables aux problématiques complexes de la consolidation de la paix avant, pendant et après le départ de nos missions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Malcorra de son exposé.

Il n’y a pas d’autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 10 h 40.